

The image features a vibrant background of a field with tall green stalks and blue cornflowers in the foreground. In the background, several wooden beehives with grey metal roofs are visible under a clear blue sky. The Demeter logo is positioned in the top left corner.

demeter

L'APICULTURE SUR UNE FERME DEMETER

FICHE TECHNIQUE 2021

INTRODUCTION À LA BIODYNAMIE

La biodynamie est une forme d'agriculture biologique à la fois holistique, régénérative et sensible. Elle régénère les sols et renforce la vitalité des plantes et des animaux pour la production d'aliments de qualité. Cela nécessite un travail agricole en plein accord avec les lois du vivant et la mise en place d'écosystèmes agricoles plus autonomes.

LA BIODYNAMIE APPLIQUÉE À L'APICULTURE

L'un des principaux objectifs de l'apiculture biodynamique est de **restaurer les forces vitales de la ruche** pour permettre aux abeilles de retrouver leur véritable nature et de jouer leur rôle essentiel pour l'écosystème naturel et agricole.

L'apiculture Demeter s'applique à **satisfaire les besoins naturels du rucher** en permettant aux abeilles de construire leur propre rayon et en priorisant l'essaimage comme base de la reproduction, de la croissance et du renouvellement des colonies. Le miel produit par les abeilles constitue une part importante de leurs réserves pour assurer l'hivernage.

Préparations biodynamiques

Etant donné leur important rayon de butinage, les abeilles ne peuvent pas s'approvisionner uniquement ou même majoritairement sur des zones de culture biodynamique. Néanmoins, l'environnement proche de la zone d'hivernage doit recevoir **au minimum une fois par an** les préparations biodynamiques suivantes :

- **La bouse de corne (500 ou 500P)** sur les sols.
- **La silice de corne (501)** durant la phase végétative, avant récolte.
- **Les préparations du compost** : Compost de Bouse Maria Thun (CBMT) ou 500 Préparée (500P) ou compost avec les 6 préparations du compost (502 : achillée millefeuille, 503 : camomille, 504 : ortie, 505 : écorce de chêne, 506 : pissenlit, 507 : valériane).

Emplacement des ruches

- Lors du choix de l'emplacement des ruchers, les zones de culture biodynamique, de culture biologique et les zones de flore spontanée sont à privilégier.
- Lors du choix du site, il convient également de veiller à ce qu'aucun polluant externe ne puisse contaminer les produits de la ruche.

La ruche

La ruche doit - à l'exception des éléments de fixation, de la couverture du toit et des grilles - **être entièrement construite en matériaux naturels** comme par exemple le bois, la paille ou la terre glaise.

- Traitement intérieur de la ruche : seules la cire d'abeille et la propolis de qualité Demeter peuvent être utilisées.
- Traitement extérieur de la ruche : seuls les produits écologiques pour le bois, à base de matières premières naturelles et non chimiques, sont autorisés.
- Le nettoyage et la désinfection de la ruche ne peuvent se faire que par des traitements physiques par la chaleur (flamme ou eau chaude) ou des traitements mécaniques.

Gestion de l'élevage apicole

Multiplication des colonies et sélection :

- **L'essaimage est la méthode naturelle de multiplication des colonies d'abeilles**, et est la seule méthode autorisée pour augmenter le nombre de colonies. L'anticipation de l'essaimage primaire par la constitution d'un essaim artificiel avec l'ancienne reine d'une colonie est autorisée.
- **L'élevage artificiel de reines** (greffage, etc...) **est interdit**.
- **Le rognage des ailes des reines est interdit**.
- L'insémination instrumentale, ainsi que l'utilisation d'abeilles génétiquement modifiées sont interdits.
- Les colonies et reines achetées doivent – dans la mesure du possible – provenir d'apiculteurs Demeter. En cas d'indisponibilité, l'approvisionnement peut se faire auprès d'apiculteurs biologiques.

Méthodes pour augmenter la production de miel :

Les multiplications et les réunions trop nombreuses de colonies, ainsi que le remplacement systématique de reines, sont interdits.

Origine des abeilles :

Il convient de **choisir une race d'abeille adaptée à l'environnement local**.

Gestion du couvain et des rayons :

Le couvain constitue naturellement une unité à part entière. Les larves et les rayons de couvain doivent pouvoir se développer au fur et à mesure du développement de la colonie, et ce via la construction de rayons naturels. C'est pourquoi il convient de choisir le couvain et la taille du cadre de façon à ce que le couvain puisse se développer organiquement avec les rayons, sans être gêné par le bois des cadres.

- **Les grilles à reines sont interdites.**

- Les rayons de la chambre à couvain doivent tous **être construits comme des rayons naturels** (sans feuille de cire gaufrée). L'utilisation d'amorce en cire gaufrée pour débiter la construction des rayons est autorisée.

- Les feuilles de cire gaufrée ne sont autorisées que dans la hausse. Il est toutefois préférable d'éviter ici aussi leur utilisation.

La cire utilisée pour les bandes d'amorce des rayons et pour les cloisons intermédiaires doit provenir d'un rayon naturel ou de la désoperculation des cadres et doit être issue de l'apiculture Demeter. Si la cire n'est pas disponible en qualité Demeter, il est possible d'utiliser des rayons ou de la cire issus de l'apiculture biologique.

Nourrissement :

- Pendant la période d'hivernage : **le miel et le pollen de fleurs constituent l'alimentation naturelle** de base des abeilles. Le miel est l'aliment à privilégier lors de la mise en hivernage. Lorsque cela n'est pas possible, le complément d'alimentation pour la mise en hivernage doit contenir une quantité minimum de miel de qualité Demeter (le miel doit représenter au moins 10% du poids). Il convient également d'ajouter de la tisane de camomille et du sel à l'alimentation des abeilles. Le nourrissement doit se faire exclusivement avec des aliments de qualité biodynamique ou, à défaut, biologique.

- Nourrissement de survie : il convient de suivre les mêmes indications que pour la mise en hivernage. Si un nourrissement d'urgence est nécessaire, celui-ci ne doit se faire qu'avec du miel issu de l'apiculture Demeter. L'utilisation de sucre est interdite dans ce cas.

- Nourrissement des essaims : afin de renforcer les essaims, un nourrissement identique à celui déterminé pour l'hivernage est autorisé.

- **Toute forme de nourrissement stimulant est interdite.**

- **Tous les substituts au pollen sont interdits.**

Extraction, stockage du miel

- Lors des procédés d'extraction, de filtration, de clarification, et de conditionnement, **le miel ne doit pas être chauffé à plus de 35°C.**

- **La filtration sous pression est interdite.**

- Le miel doit être conservé dans des récipients hermétiques, à l'abri de la lumière et à une température fraîche et stable.

Conditionnement du miel

- Les récipients en matériaux non naturels ne sont autorisés que pour le transport et pour une période courte.

- Le miel doit être conditionné dans des pots en verre ou en métal pour la commercialisation.

Conversion vers Demeter

L'obtention de la certification « **En conversion vers Demeter** » est possible si aucun produit interdit n'a été utilisé depuis au moins 12 mois et si l'ancienne cire des rayons a été retirée ou remplacée par de la cire issue de l'apiculture biologique. Ce premier remplacement de cire n'est pas nécessaire si une analyse de cire réalisée au début de la période de conversion ou pendant la première année de conversion met en évidence l'absence de résidus.

Les directives décrites dans le cahier des charges doivent être appliquées dès le début de la première année de conversion. Toutefois, les dérogations suivantes sont accordées pendant cette première année :

- Division de couvain

- Grilles à reine

- Les rayons de couvain élaborés à partir de cire gaufrée et déjà en place peuvent être maintenus. Ils doivent cependant être remplacés par des rayons naturels d'ici la fin de la première année de conversion, et ce dans une proportion significative (>30%).

La conversion vers Demeter ne peut pas durer plus de 3 ans.

Techniques et produits autorisés

- Prélèvement de couvain
- Traitement par la chaleur
- Essaimage artificiel
- Tisanes de plantes
- Acide formique
- Acide acétique
- Acide lactique
- Acide oxalique
- *Bacillus thuringiensis* (non OGM)
- Carbonate de sodium (pour la désinfection en cas de « American Foulbrood »)
- Sucre de qualité biologique
- Sel

Contact

Demeter France
7 Rue Edouard Richard
68000 Colmar
contact@demeter.fr



DEMETER, QUALITÉ BIODYNAMIQUE CERTIFIÉE



www.demeter.fr